

FIN DU MANDAT DES MASQUES SANITAIRES AU QUÉBEC 14 MAI 2022

Le gouvernement a annoncé qu'à partir du 14 mai, le port du masque dans les lieux publics ne sera plus obligatoire, sauf dans les transports publics et dans les établissements de santé. Le port du masque demeure recommandé pour les personnes vulnérables et les personnes âgées.

Il n'y a donc plus de consignes sanitaires à appliquer dans les lieux de culte. La prudence demeure toutefois de mise, sachant que nous accueillons assez souvent des personnes vulnérables. Soyons attentifs à ce que toutes et tous soient à l'aise dans nos lieux de culte, autant les personnes qui retirent leur masque que celles qui souhaitent continuer à le porter. Rappelons régulièrement que les personnes qui ressentent des symptômes doivent s'isoler, passer un test rapide et suivre les consignes qui s'appliquent en pareil cas.

En résumé : Le port du masque n'est plus imposé, mais il est toujours permis et parfois même conseillé.

De plus, nous pouvons (si ce n'est pas déjà fait) :

- ☒ Remettre de l'eau dans les bénitiers;
- ☒ Accueillir les gens au début de la messe et les saluer à la sortie;
- ☒ Se servir du même ambon pour toutes les lectures et les prières universelles;
- ☒ Reprendre les quêtes aux bancs;
- ☒ Dire « Le corps du Christ » au moment de la communion;
- ☒ Faire directement les onctions au moment des baptêmes, confirmations et sacrement des malades;
- ☒ Prendre des photos de groupe sans masque lors d'événements;
- ☒ Donner accès plus librement aux salles de toilette;
- ☒ Cesser de laver les vaisseaux sacrés et les bancs entre les messes.

Par ailleurs, la prudence nous impose :

- ☒ À aérer au maximum les lieux de culte, en laissant autant que possible portes et fenêtres ouvertes lorsqu'il fait beau;
- ☒ À continuer d'encourager à l'hygiène des mains;
- ☒ À échanger la paix discrètement;
- ☒ À être prudent pour la communion sur la langue en se nettoyant les mains entre chaque communion distribuée ainsi;
- ☒ À préférer la communion par intinction à la communion directe au calice pour l'assemblée;
- ☒ À inviter les personnes qui distribuent la communion à domicile à porter le masque lors de leurs visites, puisqu'elles visitent des personnes vulnérables.

En somme, tout est permis... mais la prudence est de mise.